

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicités effectuées,
le : 18/07/2014 .
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 17/07/2014
Visa du : 17/07/2014

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADÉ / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Golfe de Saint-Tropez mène depuis trois ans des actions destinées à promouvoir les produits du terroir et notamment le Rosé de Provence.

Pour l'année 2014, le Syndicat a prévu d'organiser une manifestation dénommée « la Journée Rose » qui se déroulera le 15 juillet, dans les principaux lieux publics du Golfe de Saint-Tropez.

Cet événement festif a pour but de défendre les rosés varois, en informant directement le consommateur sur la façon ancestrale de fabrication tout en respectant un cahier des charges bien établi.

A cet effet, diverses animations expliquant le travail des viticulteurs seront mises en œuvre sur les marchés et les plages du Golfe courant juillet, et notamment le 8 juillet à Cogolin.

Afin de lui permettre de financer une partie de ses dépenses, estimées à 35 000 €, le Syndicat a sollicité une participation de la Commune.

N° 2014/098

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - JEUNES AGRICULTEURS DU VAR

Compte-tenu de la volonté de la Commune de contribuer à la valorisation et au développement des activités agricoles sur son territoire, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au bénéfice du Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Golfe de Saint-Tropez,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice du Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Golfe de Saint-Tropez pour l'année 2014 d'un montant de 1 000 €,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,




Marc-Etienne LANSADE

